

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

RÉUNION DU 13 DECEMBRE 2019

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 18 DEC. 2019



Objet : Débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2020

Le rapport d'orientation budgétaire

Par la création de notre syndicat mixte, les trois collectivités membres ont fait le choix de se rassembler afin de gérer la propriété de l'aéroport de Beauvais-Tillé et les compétences d'aménagement, d'entretien et de gestion liées à cet équipement.

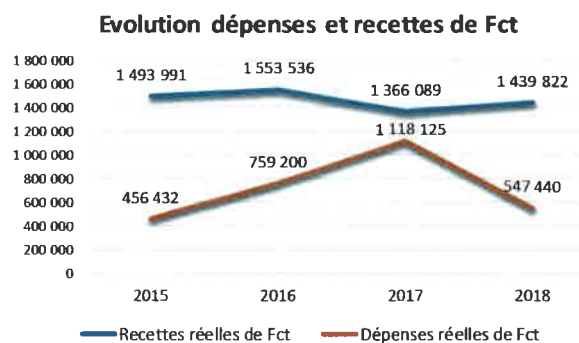
Les dispositions de la loi NOTRE mises en application par décret n°2016-841 du 24 juin 2016, imposent au président de l'exécutif de présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour un EPCI comme le SMABT, le débat d'orientation budgétaire doit comporter également des informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses du personnel et à la durée effective du travail.

Par ailleurs, il s'agit de présenter à l'assemblée délibérante les objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel d'un Budget qui sera ensuite présenté sans reprise anticipée des résultats.

I- ETAT DES LIEUX

A- Le fonctionnement du SMABT

Depuis l'autonomie du SMABT amorcée en 2016, nous constatons une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement en raison de la refacturation au SMABT des coûts réels supportés par le conseil départemental. Dans le même temps, les collectivités membres ont réduit leurs dotations de fonctionnement de l'ordre de 40%.



Pour autant, le SMABT s'est adapté pour maintenir ses engagements en matière d'attractivité et de développement durable notamment en matière d'insonorisation où le SMABT se montre exemplaire en protégeant au-delà du cadre réglementaire :

- le SMABT abonde au fonds d'aides aux riverains au côté de l'exploitant (jusqu'à 5 000€ par dossier). Fonds pour lequel le SMABT a consenti à une avance de 3 M€ pour permettre sa mise en œuvre rapide et efficace sans attendre les mécanismes de la TNSA (Taxes sur les Nuisances Sonores Aériennes)

- Le fonds d'aide aux riverains constitué par la Taxe sur les Nuisances Sonores Aériennes (TNSA) due par les compagnies aériennes à chaque décollage a été mis en place et opérationnel à l'aéroport de Beauvais à partir du 1^{er} janvier 2012.
- Depuis cette date, 446 demandes ont été déposées. Sur ces 446 demandes, 279 sont éligibles.
- En seulement 8 ans, plus de 80% des demandes au titre du fonds d'aide aux riverains ont bénéficié de l'aide financière provenant de la TNSA complétée par celle du SMABT allant jusqu'à 5000 euros par dossier.
- Ce rythme très soutenu n'a pu être possible que grâce à une avance remboursable de 3 millions d'euros consentie par les élus du Syndicat mixte et versée en deux fois en 2013 et 2016 permettant ainsi d'accélérer le traitement et le financement des dossiers.
- Le rythme de financement des dossiers est actuellement de 5 à 6 dossiers par an.

Tout effort supplémentaire pour accélérer la prise en charge des dossiers sera apprécié en concertation avec les collectivités membres du SMABT et la SAGEB.

Etat d'avancement des dossiers au 15 novembre 2019	TOTAL	BEAUVAIS	TILLE	TROISSEREUX
Dossiers éligibles	279			
Dossiers finalisés	213	19	151	43
Dossiers en travaux	11	0	10	1
Dossiers déposés restant à financer	55	3	32	20

- Le SMABT a également créé en complément un dispositif unique et non obligatoire à l'attention des populations riveraines non éligibles, puisqu'en dehors du Plan de Gêne Sonore, mais néanmoins impactées. Cette aide exceptionnelle pour les habitations situées dans cette zone dite « de transition » supporte les travaux d'insonorisation jusqu'à 7 000 € par logement.

B- Le programme d'investissements

Dans ce domaine, le SMABT n'a pas manqué d'ambition puisqu'il a supporté les 9 M€ nécessaires à l'aménagement et à la construction des équipements indispensables à l'installation des opérations aériennes de l'IGN. Le SMABT est désormais propriétaire d'installations dont il faudra supporter les charges financières et de maintenance sur le long terme.

En matière d'aménagement, le SMABT a également répondu présent pour financer la voie de desserte de la nouvelle tour de contrôle (705 K€), les candélabres de la route d'accès à l'aéroport (175 K€) dont il supporte aussi le coût de la consommation et de l'entretien.

Cet effort conjugué à l'avance remboursable de 3M€ pour la mise en œuvre du Fonds d'aide aux riverains limite considérablement la capacité d'investissement du SMABT pour porter seul tout nouveau projet.

II- ADAPTER NOTRE STRATEGIE AU CONTEXTE ACTUEL

Les négociations et les nombreux échanges autour du projet de base ont montré à quel point il était important d'accentuer les actions en faveur du développement durable et local.

Si la mise en place d'un plan de sobriété énergétique incombe à l'exploitant, le SMABT est pleinement engagé en matière d'aides aux riverains. En outre, la signature de l'avenant n°9 met fin de fait à la contribution tourisme versée par la SAGEB (230K€). Le SMABT devient par conséquent le maître d'œuvre en matière de promotion touristique sur le territoire comme l'y autorise ses statuts.

En ce sens, le Comité Syndical du 27 septembre 2019 a acté :

- la création d'un poste pour redynamiser les actions en faveur de la promotion du territoire en matière de tourisme, d'emploi, de mobilité à destination notamment des communes riveraines de l'aéroport ;
- la dotation budgétaire pour accompagner ces actions. Maintien des enquêtes passagers et renforcement des études pour déterminer la place de l'aéroport dans son territoire ;

- l'augmentation à partir de 2020, de l'aide financière du SMABT à hauteur de 50% au lieu de 40% du montant des travaux engagés dans leur logement pour les riverains éligibles au dispositif exceptionnel de la « zone dite de transition ».

L'augmentation du trafic commercial en 2018 et 2019 et par conséquent du fonds de la TNSA augure d'une accélération du rythme de prise en charge des dossiers d'insonorisation à travers les Commissions Consultatives d'Aide aux Riverains en 2020.

La préparation du prochain contrat de concession est l'autre priorité. Elle se manifeste par un effort plus soutenu sur le niveau d'études et d'assistance technique pour sélectionner les AMO en vue de cette échéance et anticiper le protocole de sortie du contrat actuel.

III- TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 2020

Dans ces conditions, la trajectoire budgétaire pour 2020 se caractérise par une maîtrise des coûts de fonctionnement et une limitation mécanique de l'effort d'investissement.

Tout comme pour l'exercice 2019, les orientations budgétaires présentées ci-dessous ont été réalisées sur la base d'un budget sans reprise anticipée des résultats. Cela bouleverse les grandes masses mais permet de mettre en avant les seules charges et recettes de l'exercice du SMABT.

A- Le volet fonctionnement

1) Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	OB 2020	Evolution en %
70 - Produit des services	776 164	791 687	2%
74 - Dotation et participations	421 564	421 564	0%
75 - Produits de gestion courante	498 500	268 500	-46%
002 - résultat reporté	0	0	0
Sous total recettes réelles de fonctionnement	1 696 228	1 481 751	-13%
Subvention d'investissement amortie	339 997	339 997	0%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 036 225	1 821 748	-11%

La redevance de concession augmente contractuellement de 2% chaque année. Les participations de l'Etat et des collectivités sont stables depuis 2016. Le loyer versé par l'IGN est égal à 2019. L'arrêt de la contribution tourisme SAGEB explique la baisse des recettes de fonctionnement (*Produits de gestion courante*).

2) Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	OB 2020	Evolution en %
11 - Charges à caractère général	655 900	615 552	-6%
12 - Charges de personnel	250 000	290 300	16%
65 - Charges de gestion courante	550 000	405 000	-26%
66 - Charges financières	34 377	34 500	0%
67 - Charges exceptionnelles	1 000	1 000	0%
Dotations aux provisions et imprévues	49 993	0	-100%
Sous-total dépenses réelles de fonctionnement	1 541 270	1 346 352	-13%
Virement en investissement	99 400	79 841	-20%
Dotations aux amortissements	395 555	395 555	0%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 036 225	1 821 748	-11%

Le niveau de charges est adapté à la baisse des recettes (-13%). Nous anticipons la fin du risque de contentieux lié à l'enquête de la Commission Européenne pour sécuriser le financement des actions en faveur du territoire validées en Comité Syndical (cf. charges de personnel) qui viendront compenser l'arrêt de la mission Tourisme Beauvais Oise Picardie.

B- Le volet investissement

1) Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	OB 2020	Evolution en %
10 - Dotations	0	0	0%
13 - Subventions	0	0	0%
Autres recettes	60 000	60 000	0%
001 - résultat reporté	0	0	
Sous- total recettes réelles d'investissement	60 000	60 000	0%
Virement en investissement	99 400	79 841	-20%
Dotations aux amortissements	395 555	395 555	0%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	554 955	535 396	-4%

2) Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2019	OB 2020	Evolution en %
10 - Dotations	0	0	
13 - Subventions	0	0	
16 - Emprunts et dettes	184 958	187 399	1%
20 à 23 - Programme d'investissement	30 000	8 000	-73%
27 - autres immobilisations financières	0	0	0
Dotations aux provisions et imprévues	0	0	0
001 - résultat reporté	0	0	0
Sous- total dépenses réelles d'investissement	214 958	195 399	-9%
Subvention d'investissement amortie	339 997	339 997	0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	554 955	535 396	-4%

Le remboursement de l'opération IGN et l'avance consentie à la SAGEB interdisent le recours à l'autofinancement et réduisent la capacité d'un nouvel emprunt par le SMABT. Pourtant, la parcelle abritant le bâtiment de l'ancien service technique de l'Aviation Civile située en face du T2 constituerait une acquisition précieuse pour le SMABT.

IV- LES INDICATEURS CLES

- Structure des effectifs

Avec l'intégration possible d'un nouvel agent (CDD 80%), la structure des effectifs du SMABT évolue (poste chargé inférieur à 40K€). Maintien de la mise à disposition des deux agents du Conseil départemental (1 ETP + 0,8 ETP) avec une durée effective de travail de 35 heures / semaine.

- Niveaux d'épargne et de dette

Indicateurs	BP 2019	BP 2020
Epargne brute	154 958,00	135 399,00
Taux d'épargne brute	9%	9%
Epargne nette	- 30 000,00	- 52 000,00
Taux d'épargne nette	-2%	-4%
Poids des dépenses d'équipement	2%	1%
Poids de la dette / RRF	142,6%	151%
Capacité de désendettement	15,6 années	16,5 années

Le SMABT a contracté une dette de 3 millions d'euros au cours de l'année 2017. Ainsi, il est prévu dans le cadre du budget de prévoir l'autofinancement suffisant pour permettre le remboursement en capital de l'emprunt (principe de l'équilibre réel du budget). Cela se concrétise par une prévision d'un virement de la section de fonctionnement vers l'investissement de 79 841 euros.

Ces différentes prévisions permettent donc de dégager les niveaux d'épargne suivants :

- Epargne brute (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) = 135 399 euros, soit 9% (épargne brute / recettes).
- Epargne nette = (Epargne brute diminuée du remboursement en capital des emprunts): -4%

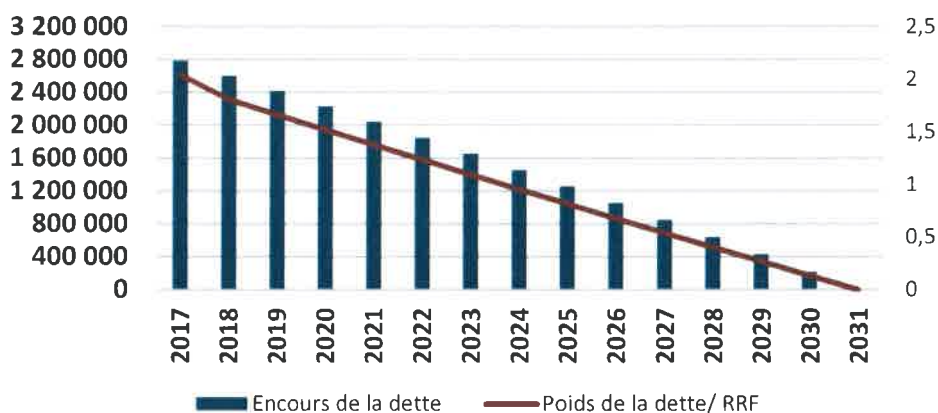
Bien que l'épargne nette soit négative, l'équilibre réel du budget est atteint avec la perception des recettes d'investissement.

- Structure et gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2019, les données relatives à la dette sont les suivantes :

- Encours de la dette = 2 419 345 (un seul emprunt)
- Taux fixe = 1,32%
- Fin de remboursement = 12/07/2031

Profil d'extinction de la dette



En conclusion, les orientations budgétaires 2020 se résument aux points suivants :

- Un budget primitif sans reprise de résultats avec la possibilité d'ajuster grâce au budget supplémentaire,
- Des actions en faveur de la protection des populations riveraines et de la promotion du territoire,
- Un effort budgétaire conséquent pour la préparation du prochain contrat de concession,
- La maîtrise des charges de fonctionnement malgré la baisse des recettes de fonctionnement,
- Des actions d'investissements structurellement limitées

